

COMMUNE DE SARTENE

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 10 février 2022, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Madame Geneviève NOCERA, veuve PIETRI demeurant à PROPRIANO.
Née à PARIS 5ÈME ARRONDISSEMENT le 13 février 1930.
Décédée à PROPRIANO le 11 mars 2020 ;

Madame Marie-Josée PIETRI, demeurant à SARTENE.
Née à SARTENE le 24 septembre 1932.
Décédée à SARTENE le 5 janvier 2022 ;

Madame Marie Antoinette PIETRI, veuve NICOLAI demeurant à SARTENE.
Née à SARTENE le 22 août 1930.
Décédée à SARTENE le 20 juin 2020 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), ont possédé, tant directement que du chef de leur auteur conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A SARTENE (Corse du Sud)

Dans un immeuble à usage d'habitation, cadastré section I lieudit Rue Petrajo N°104 pour 01 a 25 ca. La MOITIE INDIVISE du lot numéro 8, soit un grenier ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Paul CUTTOLI